

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

41

MOBILITE : Fonds d'aide municipal « Tous à Vélo »

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le fonds d'aide municipal « Tous à Vélo », créé par délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020, a permis depuis sa création de subventionner plus de 1017 dossiers d'acquisition de vélos neufs, d'occasion ou d'équipements de sécurité, ainsi que de réparation de vélos. Il a démontré ainsi sa très grande utilité pour les avignonnais et avignonaises engagés dans la mobilité active.

Par délibération n°15 du Conseil Municipal en date du 24 février 2024, il a été décidé de modifier les modalités d'attribution, en les faisant varier suivant le type de prestation ou le montant facturé.

Il est ainsi prévu de subventionner :

- Pour l'achat d'un vélo d'occasion classique, 70% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 500 €,
- Pour l'achat d'un vélo d'occasion électrique, 70% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 1 500 €,
- Pour l'achat d'équipements de sécurité ou pour la réparation d'un vélo, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat ou de réparation TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 70 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 200 €,
- Pour l'achat d'un vélo neuf classique, 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 50 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 1 000 €,
- Pour l'achat d'un vélo neuf, électrique ou non, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 50 € à condition que le montant facturé soit inférieur ou égal à 2 000 €,

- Pour l'achat d'un vélo-cargo, d'une remorque électrique pour vélo ou d'un vélo adapté aux situations de handicap, le montant de la subvention de la ville d'Avignon est plafonné à 50% du prix d'achat TTC, pour un montant minimum de subvention de 15 € et un montant maximal de 100 € sans condition de montant facturé.

Le taux et le montant de subvention attribué par la Ville variant suivant le type de prestations concernées, il est possible de déposer un dossier de subvention intégrant plusieurs types de prestations, sous réserve que leur montant maximum de subvention soit le même. Cette aide est cumulative aux autres dispositifs de subventions locaux ou nationaux.

Il est aujourd'hui proposé d'accorder aux 20 bénéficiaires désignés dans le tableau annexé à la présente délibération une aide pour l'acquisition ou la réparation de leur vélo pour un montant total de 1 144,00 €.

Pour rappel, d'autres délibérations seront régulièrement présentées au fur et à mesure des dossiers de subventions déposés.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°15 du Conseil Municipal du 24 février 2024 pérennisant et modifiant les clés du champ d'application selon la prestation du fonds d'aide municipal « Tous à vélo »,
Vu la délibération n°23 du Conseil Municipal du 17 juillet 2020 concernant la mise en place d'un fonds d'aide municipal baptisé « Tous à vélo ».

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement des subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 65, compte 65741 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :